



## Sci familiale et apl

-----  
Par Popotor

Bonjour,

Nous sommes une fratrie de 4 et avons pour projet de créer une sci familiale dans le but d acheter un appartement et d le louer à notre mère, elle a une petite retraite et impossible de trouver une location décente elle est également sur la liste hlm mais sans succès.

Ma question est aurait elle le droit de toucher les apl si ce sont ses enfants via la sci qui lui louent l appartement ?  
Et si ce n est pas possible, y a t il une solution (peut être autre chose qu une sci ?) pour qu elle touche ces apl ?

Merci d avance pour votre réponse

-----  
Par morobar

Bonjour,

Non

et

Re-Non.

Pas d'appel en cas de location familiale.

-----  
Par TUT03

Bonjour

pour compléter, en effet, pas d'aide au logement entre ascendants/descendant car la caf considère que les uns et les autres sont soumis à l'obligation alimentaire réciproque visant à aider ses proches en cas de nécessité

par contre si vous aidez votre mère à payer son loyer voir ci dessous

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/puis-je-deduire-laide-que-japporte-mes-parents-et-pour-quel-montant#:~:text=Aux%20termes%20des%20articles%20205,%2C%20logement%2C%20sant%C3%A9%20%80%A6).]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/puis-je-deduire-laide-que-japporte-mes-parents-et-pour-quel-montant#:~:text=Aux%20termes%20des%20articles%20205,%2C%20logement%2C%20sant%C3%A9%20%80%A6).[/url]